Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un site et un guide pour s'informer sans tabou sur la fin de vie, la mort et le deuil

Le Département de la santé et de l'action sociale publie www.vd.ch/mort, un site qui aborde la fin de vie, la mort et le deuil, pour mieux comprendre, préparer et vivre cette expérience universelle. Le site intègre en particulier un *Guide pratique sur les démarches nécessaires en cas de décès*, réalisé avec la collaboration de la HETSL / HES-SO. Il présente également les lieux et les pratiques de prise en charge des personnes défuntes et de leurs proches dans le canton de Vaud, ainsi que de nombreuses ressources liées à la fin de vie et au deuil.

"Faire son deuil n'est pas un travail à réaliser, mais un processus à vivre". Cette phrase est extraite du Guide pratique sur les démarches en cas de décès édité par le Canton de Vaud et mis à disposition sur www.vd.ch/deuil. Le processus personnel autour d'un décès est aussi jalonné par des démarches administratives qui peuvent être complexes, longues et pénibles. Le guide, réalisé par la HETSL / HES-SO sur mandat du Département de la santé et de l'action sociale, est conçu comme une aide pour aiguiller les proches dans les démarches à entreprendre et les choix à effectuer. Il est assorti d'une checklist des points à ne pas oublier et intégré dans le nouveau site consacré à la mort www.vd.ch/mort, qui aborde sans tabou les questions liées à la fin de vie, au décès et au deuil.

La mort dans le canton de Vaud : professions, lieux et pratiques

Le Canton de Vaud recense en moyenne 5800 décès annuels. Chacun de ces événements s'accompagne de choix significatifs, de rituels et de vécus très différents selon la culture et les valeurs de chaque personne en deuil. Pour Roger Nordmann, chef du DSAS, « nous avons tous été et allons tous être confrontés à la mort. Il est important d'en parler ouvertement et de proposer des outils utiles pour la préparer – par exemple pour ouvrir la discussion avec les proches sur les directives anticipées, mais aussi d'aborder des aspects pratiques, afin que le désarroi administratif ne s'ajoute pas à la peine. »

Le site propose une réflexion sur la compréhension de la mort, ainsi que des informations utiles sur trois temporalités : avant, pendant et après le décès. Les démarches pouvant être entreprises en amont permettent d'assurer le respect de la

volonté de la personne concernée, de soulager les proches et/ou de préparer le passage. Le site décrit ensuite les options dans le canton en matière de lieux de mémoire (chambres mortuaires, centres funéraires, etc.), de pratiques d’accompagnement ou de traitement du corps, ainsi que les professions qui agissent à ce moment de la vie. Il permet ainsi de clarifier ce qui peut être fait, choisi ou demandé, dans le respect des sensibilités, des croyances et des cadres légaux en vigueur. Il aborde enfin la période de deuil qui suit et propose une rubrique, avec des aspects éthiques, aux professionnels qui accompagnent les personnes concernées, et des ressources pour celles et ceux qui ont besoin de soutien dans ce processus.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 30 octobre 2026

DSAS, Thierry Fumeaux, médecin cantonal, medias.sgdsas(at)vd.ch, 079 783 25 89